

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	7

Date de convocation 28 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 17-2024

**OBJET : CHOIX D'UNE
ENTREPRISE POUR LA REPRISE
TECHNIQUE DES CONCESSIONS
DE CIMETIERE ABANDONNEE**

Le 06 juillet 2024

A 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, HUAN Marc, LINK Phillip et LOYZANCE Jérôme.

Absents excusés - Mme DELEZAIVE Renée - Mrs MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel

SECRETAIRE - Mr CLEMENÇON Christian

Présents : 7

Absents excusés : 3

Procurations : 0

Une procédure de reprise administrative de concessions abandonnées avait été actée en 2021 et le conseil municipal doit choisir une entreprise pour faire la reprise technique.

Madame le Maire rappelle que la procédure de reprise de concessions a été autorisée le 05 février 2021 par délibération n°04-2021.

La délibération 14-2021 du 02 juillet 2021 porte sur le règlement municipal du cimetière. Des certificats d'affichage ont été établis le 06 novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

La période d'occupation des défunts inhumés en terrain commune fixée par le règlement du cimetière, dans les articles 18 et 19, est échue.

Par arrêtés n° 18-2024 du 25 avril 2024 et n° 21-2024 du 18 juin 2024, il a été ordonné la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire afin de :

- libérer les terrains pour les affecter à de nouvelles sépultures,
- retirer les monuments endommagés qui menacent les visiteurs et d'autres sépultures,
- de réaliser un aménagement paysager du cimetière.

Cela représente une soixantaine de concessions

Madame le Maire a consulté 4 entreprises. Les devis sont présentés à l'assemblée.

Le montant des devis est :

Nom de l'entreprise	Type de prestations	Montant HT	Montant TTC
Entreprise MARTY	Trop de chantiers à gérer, chantier de Cox refusé		
Entreprise BALEUR	Zone C (exhumation de 32 concessions) + création ossuaire et dépositaire	10 968,67 €	12 908,00 €
Entreprise LABEUR	Zone C (exhumation de 32 concessions) + création ossuaire et dépositaire	25 175,00 €	30 210,00 €
Entreprise DELFINI	Réaménagement de l'ensemble du cimetière + création ossuaire et dépositaire	11 000,00 €	13 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 7 ; contre : 0 ; abstention : 0)

- ACCEPTE l'offre de l'entreprise DELFINI à L'Isle Jourdain pour la reprise de 64 concessions pour un montant de 11 000.00 €HT soit 13 200.00 €TTC.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre et tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 au chapitre 2131.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Céline OUDIN

